

75011 PARIS 13^e, rue du Faubourg-Saint-Denis, CS 30016 75479 Paris cedex

Interview de Jean-Pierre Dacheux, président de l'association "Alerte générale sur l'eau" (Agleau) (1)

Non à la privatisation de l'eau

Peux-tu rappeler l'action d'Agleau et sa lutte contre le contrat signé entre le président de l'agglomération de Cergy-Pontoise et Veolia ?

Il y a deux contrats entre l'agglomération et Veolia :

— pour l'eau potable, un contrat de dix-huit ans, signé en 2008, via sa filiale (CYO) ;

— pour le traitement des eaux usées, un contrat de trente ans, signé en 1992, (via sa filiale Cergy-Pontoise-Assainissement, CPA).

Une eau potable de qualité provenait de l'usine de Méry-sur-Oise, également gérée par Veolia. Aujourd'hui, l'eau provient de la région de Meulan (Yvelines). Elle est plus calcaire, ce qui occasionne des entartrages. Dans certaines communes, l'eau est parfois inexplicablement brune.

Agleau veille à la bonne mise en œuvre du contrat avec CYO, signé en urgence, après un vote unanime des élus en fin de mandat, à la veille des élections municipales ! Aujourd'hui, Veolia, propriétaire des sources, achète l'eau et a surtout le monopole de l'ensemble de l'activité. Nous y sommes opposés.

Agleau publie tous les trimestres, sur son site (www.agleau.fr) l'analyse de nos factures et intervient pour révéler les incohérences. A maintes reprises, elle a fait rectifier des informations.

La gestion déléguée de l'eau est plus chère, pour un même service, que la gestion publique. Pourquoi maintenir alors une délégation ? La gestion déléguée devrait être temporaire. Le recours à la régie directe est une exigence citoyenne.

Pour l'épuration, c'est le Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la région de Pontoise (SIARP) et la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP), institutions publiques, qui collectent les eaux usées. Douze communes de l'agglomération et certaines du Vexin se raccordent à ce réseau qui achemine l'eau vers l'usine gérée par CPA.

Depuis fin décembre 2008, alors que la prestation n'a pas changé, la redevance de CPA a augmenté de 82 % ! Or rien ne démontre, à la lecture du compte rendu financier 2011 du délégataire, que le produit de cette énorme augmentation anticipée n'ait servi qu'à financer la part non subventionnée (35 milliards d'euros) du programme de rénovation de la station d'épuration de Neuville-sur-Oise. Bien au contraire, ces recettes supplémentaires ont conforté le bénéfice cumulé de 2010 et 2011 avant impôt, à savoir 2,78 milliards d'euros, selon le compte annuel de résultat.

Selon une jurisprudence du Conseil d'Etat, dite « commune d'Olivet », les contrats de délégation de service public relevant de l'environnement, qui ont été signés

pour une durée supérieure à vingt ans, cesseront de produire leurs effets en 2015. Le contrat d'épuration doit donc être réexaminé. La CACP ou-et le SIARP peuvent reprendre la gestion de l'usine d'épuration de Neuville et tous les réseaux.

L'Union européenne et ses traités imposent les privatisations et la réduction des dépenses publiques...

C'est un problème de fond qui touche à la politique générale. Les exigences de l'Union européenne ont imposé des travaux permettant l'amélioration de la qualité de l'eau. C'est une bonne chose, qu'il ne faut pas confondre avec ses injustes recommandations de privatisation de l'eau. C'est pourquoi la mise en cause de l'Union européenne ne peut être totale.

François Hollande a fait ratifier le traité TSCG qui impose que les déficits publics soient inférieurs à 0,5 % du PIB (et non plus 3 %) en 2017. Cela va aggraver la situation des collectivités. D'ores et déjà, Cergy est endettée. Une forte résistance de vingt-six élus de six communes s'est manifestée. Quelle action menez-vous en leur direction ?

Par notre action et notre expertise de haute technicité, nous travaillons auprès des élus pour les sensibiliser. Nous nous sommes adressés aux élus de la CACP. En 2014, il y aura des élections municipales. Nous proposons des argumentaires aux élus et aux organisations pour modifier et changer cette politique. Nous poursuivons notre action en travaillant avec des associations qui mènent la même action, comme à Mantes, aux Mureaux, ou la communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne qui a décidé de la gestion publique. Nous ne nous adressons pas qu'aux élus, mais aussi à tous les citoyens.

Mille signatures ont été recueillies sur votre pétition. Ne peut-on pas envisager de porter tous ensemble, en délégation ou en manifestation, les mille signatures au président de la CACP ?

Les organisations qui nous soutiennent sont nombreuses et parfois rivales. Ce n'est pas à nous d'arbitrer leurs différences. Je propose plutôt une table ronde à tous ceux qui approuvent notre action, sans écarter personne, pour échanger et envisager l'action commune.

(1) Association née en 2010 d'un collectif créé en 2008.